

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°55-CC/2014/CCDS**

**AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT AVEC ECO-AMBALLAGES POUR LA REPRISE DES MATERIAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA CCDS**

Séance du 16 juillet 2014

L'an deux mil quatorze et le seize juillet à quinze heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de délibérations de la Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

**Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Denis BURLLOT, Emilie CLET-VENTURA, Vanessa BOIS-BLANC, Edgard CHOCHO, Gilles DUFAIL, Anne SAUNIER, Jacquy PIERRE-MARIE, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Annie ROBINSON, Céline ZULEMARO, Isabelle NIVEAU, Françoise FREDOC, Sylvio BOCAGE.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Cornélie SELLALI-BOIS BLANC à Didier BRIOLIN

**Absents excusés:**

**Absents non excusés:**

Enrico WILLIAM, Claudine CAILLOT, France CLET-COURAT, Eddy GABRIEL, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Pierre HO-WEN-SZE, Jean-Claude MADELEINE, Jean-Marie TORVIC, Annick LEVEILLE, Myriam MARIN, Daniel MANGAL, Jean-Etienne ANTOINETTE, Justine SAIBOU, Line LETARD, Yamilé GUILLY

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Didier BRIOLIN.**

**Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier l'article L.5211-5 III ;  
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;  
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;  
Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté des Communes des Savanes ;  
Vu l'avis favorable du Bureau le 3 juillet 2014,

Entendu le rapport de Monsieur François RINGUET, Président,

*Après avoir délibéré,*

**ARTICLE 1 :** **DONNE ACTE** de son rapport à Monsieur le Président,

**ARTICLE 2 :** **APPROUVE** le principe de la mise en place de la collecte sélective du verre sur le Territoire des Savanes et sa reprise par Eco-Amballages.

**ARTICLE 3 :** **AUTORISE** le Président à signer le contrat pour l'action et la performance (CAP) proposé par Eco-Amballages concernant la reprise du matériau verre, pour la durée de son agrément, jusqu'au 31/12/2016 et tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence (avenant ou autres).

**Vote :**

-Nombre de conseillers en exercice : 35  
-Nombre de conseillers présents : 18  
-Pour : 19  
-Contre : 0  
-Abstention(s):

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique le 16 juillet 2014  
Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

François RINGUET

